MODELE 1988

Originaux remis avec documents immat. définitive

ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

~~Le constructeur, soussigné~~ ~~inscrit sous le n°3111 ou le n°3114 du code APE(1)~~

Le carrossier-constructeur, soussigné **CABRETA** inscrit sous le n°3115 du code APE(1)

demeurant à : **4 rue de la croix du Hindré 35310 BREAL SOUS MONTFORT** Tél : **02 99 60 01 00**

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) : .

.

.

La carrosserie suivante : **BENNE** **117076/00368**

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que:

- le chassis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation :
- le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61,R.62,R.82. à R.94,R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son application.
- le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières.(X = **1,140** m), satisfait aux limites minimale (**0,961** m) et maximale (**2,230** m) fixées par le constructeur : - dans sa notice descriptive (1)
 ~~- dans l'accord joint de son service technique (1)~~
 et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids et charges sur les essieux sont égaux ou supérieursaux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur.
- la largeur du véhicule (**2,09** m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (**2,30** m).
- le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandise (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2)

Genre (3) :	**CAMIONNETTE**	
Carrosserie (4) :	**BENNE**	
Marque :	**RENAULT**	
Type :	**56ANA1**	
N° d'identification :	**VF656ANA000008068**	
Nombre de places assises (conducteur compris) :	**3**	
Empattement : F =	**3,630**	m
F' (5) =	**3,630**	m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur L =	**5,778**	m
Largeur l =	**2,09**	m
Surface L x l =	**12,076**	m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile du chargement : T=	**3,170**	m
Porte à faux arrière du véhicule : X=	**1,140**	m
Longueur des ferrures et charnières :c=	**0,02**	m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière : Y =	**0,490**	m
Porte à faux arrière utile Xu = T/2 - Y =	**1,095**	m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot : F' - Y =	**3,140**	m

- Poids total autorisé en charge : PTAC =	**3500**	kg
- **Poids à vide** (avec carrosserie) (6) =	**2600**	kg
PV = PC + M + Ca =		kg

PC : Poids du chassis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot remorque) : PV.AV =	**1500**	kg
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6) PV.AR =	**1100**	
- Poids du conducteur et de ses passagers : p = 75 kg x (conducteur + passagers) =	**225**	kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (7) : ~~(cas de cabine avancée)(1) p.AV = p =~~	~~**225**~~	~~kg~~
(cas de cabine normale)(1) p.AV = 2xp/3 =	**150**	kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (7) : ~~(cas de cabine avancée)(1) p.AR = 0 kg~~	~~**0**~~	
(cas de cabine normale)(1) p.AR = p/3 =	**75**	kg
- Chargement : Ch = PTAC - PV - p =	**675**	kg

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir la notice descriptive.

(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux indiqués sur la notice descriptive.

(4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux arrière.

(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(7) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieus arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexe VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x Y / F =	675	x	0,490 / 3,630	=	**91**	kg
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x F - Y / F =	675	x	3,140 / 3,630	=	**584**	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	**1500** kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =	**1100** kg
	Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :	
	p.AV =	**150** kg		p.AR =	**75** kg
	Ch.AV =	**91** kg		Ch.AR =	**584** kg
	PT AV total =	**1741** kg		PT AR total =	**1759** kg
	PT AV autorisé :			PT AR autorisé :	
	minimal (2)	**1221** kg		minimal (2)	**684** kg
	maximal (2)	**1800** kg		maximal (2)	**2500** kg

Fait à BREAL, le **25/02/2008**
signature et cachet

P.O

CABRETA
Carrosserie de bennes
4 rue de la croix du Hindré - 35310 BREAL s/ MONTFORT
N° Siret 379 196 843 00021 Code APE 342 A
Tél 02.99.60.01.00 Fax 02.99.60.04.30

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes,hayon,,,) et la longueur des ferrures et des charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.
Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR,tampons, crochet d'attelage,,,) de poids négligeables placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

CABRETA
4, Rue de la Croix du Hindré
35510 BREAL S/ MONTFORT
N°SIRET 379 196 843 00021 CODE APE 342 A
Tél. : 02.99.60.01.00 FAX : 02.99.60.04.30

NOM DU CLIENT :

Adresse :

N° du CAMION

Date : 25/02/2008
Heure : 15h00
Poids Entrée : 2600 KG

CABRETA
4, Rue de la Croix du Hindré
35510 BREAL S/ MONTFORT
N°SIRET 379 196 843 00021 CODE APE 342 A
Tél. : 02.99.60.01.00 FAX : 02.99.60.04.30

NOM DU CLIENT :

Adresse :

N° du CAMION

Date : 25/02/2008
Heure : 15h00
Poids Entrée : 1500 KG

CABRETA
4, Rue de la Croix du Hindré
35510 BREAL S/ MONTFORT
N°SIRET 379 196 843 00021 CODE APE 342 A
Tél. : 02.99.60.01.00 FAX : 02.99.60.04.30

NOM DU CLIENT :

Adresse :

N° du CAMION

Date : 25/02/2008
Heure : 15h00
Poids Entrée : 1100 KG